Nations Unies S/PV.6318

Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

Provisoire

6318e séance

Jeudi 20 mai 2010, à 10 heures
New York

Président :	M. Salam	(Liban)
Membres :	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	Mme Viotti
	Chine	M. Du Xiaocong
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de Rivière
	Gabon	M. Moungara Moussotsi
	Japon	M. Okuda
	Mexique	M. Puente
	Nigéria	Mme Ogwu
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Turquie	M. Apakan

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/213)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

10-36936 (F)

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/213)

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, le Représentant spécial conjoint de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, M. Ibrahim Gambari.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Gambari à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres sur le rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2010/213).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Ibrahim Gambari.

Je donne à présent la parole à M. Gambari.

M. Gambari (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir et un grand honneur de prendre la parole aujourd'hui au Conseil pour présenter le dernier rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) (S/2010/213). Le rapport porte sur la période allant du 1er février au 30 avril et relève les progrès réalisés et les défis qui subsistent dans l'exécution du mandat de la MINUAD. Il se penche sur le processus politique ainsi que sur les conditions de sécurité et la situation humanitaire au Darfour et examine les progrès accomplis par rapport aux repères d'indicateurs antérieurement retenus et approuvés par le Conseil.

Comme les membres du Conseil le savent, j'ai pris mes fonctions de Représentant spécial conjoint de la MINUAD le 22 janvier et je suis arrivé le 25 janvier à Al-Fasher, capitale du Darfour, pour m'y installer. Depuis lors, plusieurs faits nouveaux positifs sont survenus au Darfour, comme l'indique le rapport du Secrétaire général. On retiendra en particulier que le Médiateur en chef conjoint a obtenu des progrès importants dans le cadre des pourparlers de paix de Doha, grâce à la création du Mouvement de la libération pour la justice (MLJ), regroupant des membres du Mouvement de libération du Soudan-Forces révolutionnaires (Groupe de Tripoli) et une partie du Groupe de la Feuille de route (Groupe d'Addis-Abeba) en un mouvement unique placé sous la direction d'Eltigani Seisi Mohamed Ateem, homme politique de renom qui fut Gouverneur du Darfour à une époque. Cette mesure a été suivie par la signature de deux accords-cadres pour le règlement du conflit au Darfour entre le Gouvernement et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) et le MLJ nouvellement créé, le 23 février et le 18 mars respectivement.

En avril, la médiation a organisé une série d'ateliers sur le renforcement des capacités à l'intention des mouvements armés, afin d'accroître leur cohésion, ainsi que leurs capacités et leur aptitude à engager des négociations directes avec le Gouvernement. La MINUAD a fourni des experts, notamment sur les arrangements de cessez-le-feu et la problématique hommes-femmes, à l'appui des efforts de la médiation. La médiation et la MINUAD ont également facilité la tenue d'un atelier avec le MLJ du 6 au 8 avril sur la mise en œuvre du cessez-le-feu, afin d'encourager une même compréhension des mécanismes qui doivent être mis en place, en vue de favoriser une mise en œuvre efficace du cessez-le-feu.

Malheureusement, malgré plusieurs tentatives de la part de la médiation, les parties n'ont pas pu parvenir à un accord final de paix ni se mettre d'accord sur un protocole de mise en œuvre du cessez-le-feu avant la date boutoir du 15 mars. Au contraire, le MJE s'est retiré des négociations au début du mois de mai pour protester contre les allégations de violation de l'accord de cessez-le-feu formulées par le Gouvernement.

En effet, ces dernières semaines ont été caractérisées par de violents affrontements entre le Gouvernement et le MJE dans tous les trois États du Darfour. Le 13 mai, le MJE a lancé des attaques contre une position du Gouvernement et un convoi de camions commerciaux escorté par les forces gouvernementales, dans la région de Muhajeria, dans le Darfour-Sud. Le lendemain, le 14 mai, le Gouvernement a annoncé qu'après deux semaines de combats, il avait réussi à déloger le MJE de Djebel

Moon, son bastion dans le Darfour-Ouest. Le même jour, les troupes de la MINUAD ont confirmé que le MJE s'était retiré de la zone de Shangil Tobay au Darfour-Nord, qu'il avait récemment occupée après en avoir chassé la faction Minni Minnawi de l'Armée de libération du Soudan.

La MINUAD a également reçu des informations faisant étant de la reprise des combats, à partir du 6 mai, entre le Gouvernement soudanais et la faction Abdul Wahid de l'Armée de libération du Soudan dans la région de Djebel Marra. Par ailleurs, les tensions restent vives dans le Darfour-Sud et, tout dernièrement, dans le Darfour-Ouest également, après les récents affrontements entre les tribus Misseriya et Nawaiba-Rizeigat près de Kas, dans le Darfour-Sud. Ces affrontements ont fait de nombreux morts parmi les civils, provoqué des déplacements de communautés entières et entravé la livraison de l'aide humanitaire. Face à cette situation, la MINUAD s'emploie à tous les niveaux à améliorer la sécurité et la protection, à faciliter un meilleur accès aux zones touchées pour les organismes humanitaires et, dans le cas d'affrontements entre tribus, à appuyer le processus de réconciliation. Je demande à toutes les parties au Darfour de faciliter l'accès de la MINUAD et de la communauté humanitaire aux zones où des combats ont récemment eu lieu, tels que Djebel Marra et Djebel Moon, afin de pouvoir évaluer et satisfaire au mieux les besoins des populations touchées.

Dans le cadre de ces efforts, j'ai demandé à toutes les parties de s'abstenir de combattre, et de dialoguer les unes avec les autres au lieu de recourir à la violence. Je suis profondément convaincu que la crise du Darfour pourra se régler non pas par des moyens militaires, parce que, si tel était le cas, cela serait déjà fait, mais bien grâce à des négociations et à un processus politique. Je continuerai de saisir toutes les occasions qui se présentent pour insister sur ce point auprès des parties. Je l'ai d'ailleurs fait lorsque j'ai rencontré Abdul Wahid Mohamed al-Nur à Paris au mois de mars pour évoquer les questions d'accès et de sécurité dans les régions contrôlées par son mouvement.

Dans ce contexte, c'est avec une vive préoccupation que je dois signaler que le personnel humanitaire et le personnel de l'ONU continuent d'être la cible d'attaques et d'actes criminels. En effet, la période à l'examen a été marquée par une reprise des attaques lancées contre les soldats de la paix de la MINUAD et des enlèvements et prises d'otages. Il y a eu, entre autres, une attaque le 18 février contre une unité de police constituée pakistanaise et, plus récemment, le 7 mai, une attaque contre une patrouille militaire égyptienne, toutes deux survenues au Darfour-Sud. J'ai le grand regret de signaler qu'au cours de ces attaques, 2 soldats de la paix égyptiens ont été tués, et 7 soldats de la paix pakistanais et 3 soldats égyptiens ont été grièvement blessés, certains d'entre eux se retrouvant handicapés à vie. À Nyala également, au Darfour-Sud, quatre officiers de police sud-africains ont été pris en otage le 11 avril et retenus en captivité pendant 16 jours, avant d'être libérés à la suite d'efforts intenses de la MINUAD auprès de toutes les parties prenantes. De plus, le 14 mai, un membre du personnel local de la MINUAD a été enlevé dans son véhicule et détenu pendant plus de 24 heures avant d'être libéré. Plus récemment, le 18 mai, trois membres du personnel de l'organisation non gouvernementale internationale Samaritan's Purse, une femme, employée internationale, et deux hommes originaires du Soudan, ont été enlevés à Abu Ajora, près de Nyala, au Darfour-Sud.

Afin d'empêcher que de tels incidents se reproduisent, j'ai donné des instructions fermes à nos contingents militaires et à nos effectifs de police pour qu'ils réagissent de façon beaucoup plus musclée à ces attaques. J'ai également dit clairement au cours de tous mes échanges que ces attaques perpétrées contre des soldats de la paix constituent des crimes de guerre. Entre-temps, je continue de travailler en étroite collaboration avec toutes les parties concernées pour faire en sorte que les auteurs de ces actes lâches soient traduits en justice le plus rapidement possible, et que la neutralité, l'impartialité et l'immunité du personnel de la MINUAD soient respectées par tous.

Le processus de paix lui-même continue de se heurter à des problèmes majeurs, notamment l'insécurité persistante, l'absence de cohésion entre les mouvements armés, le refus d'Abdul Wahid de participer aux pourparlers de paix, et le caractère limité des progrès accomplis sur la voie de la mise en place d'arrangements de cessez-le-feu durables et, bien entendu, d'un accord global. Afin de reprendre les négociations qui ont été suspendues pendant la période électorale, le Médiateur en chef conjoint a invité toutes les parties à Doha à partir du début juin. Je voudrais, à ce propos, souligner de nouveau la nécessité pour toutes les parties de rester engagées dans les pourparlers de paix de Doha, qui sont, à notre avis, la seule option possible pour parvenir à un règlement global du conflit du Darfour dès que possible.

Lorsque je suis arrivé au Darfour, l'effectif de la Mission déployé était globalement de 70 %. J'ai le plaisir d'indiquer que le déploiement est, depuis lors, passé à environ 87 % pour la composante militaire et à 74 % pour la composante civile et de police, et que des efforts sont en cours pour que ces chiffres augmentent encore d'ici la fin de cette année. Des hélicoptères tactiques fournis par l'Éthiopie sont arrivés sur le théâtre des opérations, et la MINUAD étudie actuellement avec le Gouvernement soudanais les modalités et les procédures de leur utilisation pour les opérations de routine et les interventions d'urgence. Des progrès ont aussi été accomplis dans la construction des infrastructures nécessaires pour que la Mission puisse mieux s'acquitter de son mandat.

Ces avancées ont permis à la Mission d'accroître la fréquence et la portée des patrouilles policières et militaires qui assurent une plus grande présence et une meilleure protection dans toute la région. Cependant, et alors que le reste du personnel militaire et policier doit arriver sur place dans les prochains mois, personne n'a encore proposé à la Mission des unités d'appui, pourtant cruciales, comme des hélicoptères militaires de manœuvre et des unités de surveillance aérienne. Je saisis cette occasion pour demander à tous ceux qui en ont les moyens de bien vouloir nous aider à nous doter de ces atouts essentiels. Sans eux, il sera difficile pour la Mission d'atteindre son plein potentiel tel que prévu dans les résolutions du Conseil de sécurité qui en ont porté création.

Compte tenu des bons niveaux de déploiement qui ont été atteints, un consensus s'est fait jour sur le fait que la MINUAD doit se concentrer sur la mise en œuvre de son mandat, maintenant qu'elle a réglé les questions du déploiement. C'est pourquoi, depuis ma prise de fonctions en janvier, j'ai défini les quatre priorités suivantes qui correspondent à ma vision et à mes objectifs pour cette mission.

Premièrement, nous devons renforcer la sécurité et la sûreté du personnel humanitaire et du personnel de l'ONU, ainsi que la protection de la population civile et des personnes déplacées. C'est le cœur du mandat de la MINUAD.

Deuxièmement, nous devons fournir un appui plus actif au processus de paix en cours, car je suis profondément convaincu que nous ne pouvons pas nous contenter de rester assis à Al Fasher et d'attendre la conclusion d'un accord de paix qu'il nous faudra ensuite mettre en œuvre. Nous devons au contraire nous impliquer dans le processus de paix et discuter avec toutes les parties – les éléments armés, le Gouvernement soudanais, le Gouvernement qatarien, qui joue le rôle de facilitateur, et le Médiateur en chef conjoint lui-même – afin de parvenir à un accord de paix global le plus rapidement possible.

Le troisième élément de ma vision consiste à faciliter l'actuelle normalisation des relations entre le Tchad et le Soudan, car, lorsque ces relations sont bonnes, nous en tirons les bénéfices, nous qui sommes sur le terrain. Lorsque celles-ci ne sont pas bonnes, nous, et la population du Darfour-Ouest notamment, en sommes bien évidemment les premières victimes.

Le quatrième élément de ma vision vise à intensifier et à faciliter l'appui au relèvement, à la reconstruction et au développement au Darfour. À cet égard, je tiens à souligner que nous ne nous occuperons pas du relèvement et du développement, mais que nous serons les premiers à encourager tous ceux qui ont les capacités et le mandat de mettre œuvre des activités de développement.

Je voudrais aussi dire quelques mots à propos des élections qui viennent d'avoir lieu récemment au Soudan, et évoquer plus particulièrement le Darfour. Ces élections ont insufflé une nouvelle dynamique au processus politique au Darfour. Je me félicite du fait que le scrutin se soit déroulé de manière pacifique et ordonnée dans les trois États du Darfour, malgré la vive opposition exprimée par les mouvements armés avant les élections. En dépit de certaines défaillances enregistrées par la mission des observateurs internationaux, il n'en reste pas moins que nous avons désormais 3 nouveaux gouverneurs, 144 membres des trois assemblées des États du Darfour et 72 représentants du Darfour qui siégeront à l'Assemblée nationale. Il est par conséquent essentiel et indispensable, selon nous, de tenir compte de cette réalité dans le processus de paix, dans la mesure où ce sont des élus de la population du Darfour. Nous devons en outre tout mettre en œuvre pour assurer la protection d'acteurs très importants comme les personnes déplacées et les réfugiés, dont les vues sur le processus de paix n'ont sans doute pas été suffisamment reflétées dans le processus électoral.

À ce sujet, je souhaite indiquer que la récente réunion d'examen stratégique de l'Union africaine et de l'ONU ainsi que la réunion consultative entre les deux organisations et les partenaires internationaux engagés sur la question soudanaise, qui ont eu lieu les

7 et 8 mai à Addis-Abeba, ont reconnu et souligné la nécessité que le processus politique du Darfour soit « sans exclusive et prenne en compte toutes les préoccupations de la population du Darfour, notamment la paix et la sécurité, les questions foncières, les questions socioéconomiques, la justice et la réconciliation ». Les participants ont convenu que le processus de paix à Doha doit se poursuivre et qu'à partir des progrès réalisés à Doha, la MINUAD devrait lancer et mener un processus politique complémentaire sur le terrain au Darfour – un processus local en quelque sorte – pour garantir la participation systématique et soutenue de toutes les parties prenantes du Darfour.

En conséquence, la MINUAD a commencé à élaborer des stratégies et à mettre en place des mécanismes afin que les responsables nouvellement élus, les personnes déplacées, les réfugiés, les tribus arabes, les chefs traditionnels et l'Administration autochtone, et, en particulier, les femmes, les jeunes et tous les autres représentants de la société civile participent systématiquement à l'examen de toutes les questions liées à la paix et à la stabilité au Darfour. L'objectif est de les rassurer quant à leur capacité de contribuer au processus de paix et de les aider à formuler leurs préoccupations. Nous agissons ainsi car nous sommes fermement convaincus que cela contribuera, dans une large mesure, à ce que la population accepte le résultat du processus de paix et y adhère, garantissant de ce fait le caractère durable de ce processus.

Il semble que le récent rapprochement entre les gouvernements tchadien et soudanais, une avancée que le Médiateur en chef conjoint et moi-même nous sommes évertués à encourager, se maintienne et a même été consolidé. Des efforts visant à faciliter et à renforcer la concrétisation des engagements pris par les deux pays en vue d'atteindre les objectifs convenus à l'occasion de leur rapprochement récent se poursuivent également. Je reviens d'une mission à N'Djamena au cours de laquelle j'ai rencontré le Président Déby en vue de l'aider et de l'encourager à s'acquitter des obligations prises par les deux pays en vue de la normalisation de leurs relations, suite à l'accord conclu le 15 janvier 2010.

À cet égard, je suis heureux d'informer le Conseil qu'au cours de la période à l'examen, la MINUAD n'a enregistré aucune activité militaire ni aucune agression transfrontalière. En conformité avec l'accord qu'ils ont conclu, les deux pays ont déployé une force conjointe de surveillance des frontières composée de 1 500 soldats de chaque pays, soit 3 000 soldats au total, créée dans le but de renforcer la sécurité des frontières. Le quartier général de la force conjointe se trouve à El Geneina, au Darfour-Ouest. C'est avec plaisir que j'ajoute également que le 10 avril 2010, le principal point de passage de la frontière entre les deux pays, situé à proximité d'El Geneina (Darfour-Ouest) a été rouvert à la circulation et aux activités commerciales, de nombreux véhicules commerciaux immatriculés au Tchad ayant été aperçus en train de passer la frontière.

Je voudrais aborder rapidement la question du retour des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers, de manière volontaire, appropriée et digne. Je suis fermement convaincu que le lien entre la paix, la sécurité et le développement ne saurait être trop souligné lorsque l'on envisage le défi complexe visant à régler le conflit au Darfour de façon durable et efficace. Le fait que 2,3 millions de personnes, selon les estimations, soient contraintes de vivre dans des camps de déplacés au Darfour est une véritable bombe à retardement, comme cela a été démontré dans d'autres situations, au Liban et à Gaza notamment. Il n'est pas possible de maintenir plus de 2 millions de personnes dans des camps de déplacés sans assister à une certaine radicalisation de la population et à l'apparition d'un certain extrémisme.

Afin d'éviter une telle détérioration de la situation, il faut mettre en œuvre avec énergie un programme de retour volontaire et durable des personnes déplacées et des réfugiés dans leurs foyers ou dans des zones situées à proximité des camps. La responsabilité principale de ce programme incombe bien entendu au Gouvernement soudanais qui doit consacrer des ressources importantes, financières et autres, au relèvement et au développement du Darfour. Toutefois, le Gouvernement soudanais ne peut accomplir cette tâche sans aide et ne doit pas mener seul cette mission.

Outre les besoins des personnes vivant dans les camps de déplacés, d'autres habitants du Darfour doivent également bénéficier des dividendes de la paix. C'est pourquoi il est nécessaire d'appuyer des projets pertinents pour le relèvement rapide, la reconstruction et le développement et de favoriser la fourniture de services essentiels, la relance de l'économie et les activités de subsistance. À cet effet, la MINUAD a intensifié sa coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies. Dimanche dernier, le 16 mai, j'ai eu l'honneur de coprésider à Al-Fasher, avec le

Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire au Soudan, M. Georg Charpentier, une réunion entre l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUAD portant sur la coopération et la coordination de tous les acteurs concernés par cette question.

En outre, la MINUAD a commencé à accroître sa présence dans les zones rurales du Darfour, en particulier dans des zones de retour potentiel, afin de contribuer à y renforcer les conditions de sécurité et de sûreté. Nous étudions également comment utiliser les moyens dont nous disposons, les unités de génie militaire et de logistique par exemple, pour aider le Gouvernement soudanais à remettre en état le réseau ferroviaire au Darfour et à exploiter de nouvelles sources d'approvisionnement en eau dans toute la région.

Sur ce point, je salue vivement les efforts de tous les donateurs, traditionnels ou non, visant à répondre aux besoins de la population au Darfour. Dernièrement, à la conférence internationale de donateurs pour le développement et la reconstruction du Darfour qui s'est tenue au Caire le 21 mars, sous la présidence conjointe de l'Organisation de la Conférence islamique, de l'Égypte et de la Turquie, un montant supérieur à 850 millions de dollars a été promis et plusieurs projets relatifs notamment à des « villages modèles », à des logements pour les personnes déplacées qui préféreraient être relogées dans des zones limitrophes ou proches de zones urbaines et aux ressources en eau, ont été annoncés. En outre, le Gouvernement qatarien s'est engagé à contribuer à hauteur de 1 milliard de dollars au capital de lancement d'un fonds pour le relèvement du Darfour.

Je tiens à indiquer que, lors des réunions tenues à Addis-Abeba les 7 et 8 mai derniers entre l'Union africaine, l'ONU et les partenaires internationaux, que j'ai déjà mentionnées, les participants ont souligné l'importance de promouvoir les efforts de relèvement rapide et de reconstruction au Darfour et se sont félicités de l'action énergique et de l'engagement judicieux de la MINUAD dans ce domaine. J'espère que le Conseil de sécurité encouragera de telles initiatives constructives et facilitera le déploiement d'efforts similaires par le système des Nations Unies en vue de la stabilisation durable de la situation au Darfour.

Pour terminer, je voudrais évaluer globalement la situation au Darfour et les résultats obtenus par la MINUAD au cours de la période à l'examen. J'estime que, malgré tous les efforts déployés, le bilan est mitigé. Dans les domaines de la sécurité et de la protection des civils, des progrès ont certes été accomplis mais des zones d'instabilité demeurent. Le processus de paix, que j'ai appuyé énergiquement, a progressé, sous la direction de l'Équipe de médiation conjointe, mais un profond sentiment de méfiance persiste entre les parties et certaines d'entre elles ne participent pas au processus.

Le déploiement intégral de la MINUAD sera bientôt réalisé, ce qui constitue une avancée et permettra au personnel de se consacrer désormais davantage à l'exécution de son mandat. En d'autres termes, la Mission passe du déploiement au fonctionnement. Cependant, nous ne disposons toujours pas d'unités de soutien essentielles.

Malgré ces difficultés, la MINUAD agit à tous les niveaux et sur différents fronts pour promouvoir la paix et la stabilité au Darfour. Elle doit faire face à des problèmes considérables mais mes collègues et moi restons déterminés à veiller à ce que la situation en matière de sécurité s'améliore et à ce que le conflit qui a infligé d'indicibles souffrances aux populations du Darfour cesse.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Gambari de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 40.